

Travaux réalisés depuis 2016

<u>Bâtiments communaux</u>	23 545.39 €
Salle associative à vocation scolaire	
Subvention Etat	5 886.35 €
 <u>Travaux de voirie</u>	 31 599.22 €
Goudronnage au-dessus de Bagès et location mini pelle	
Subvention Conseil départemental	8 701.00 €
 <u>Acquisition matériel, mobilier</u>	 6 895.95 €
Commune : Radar pédagogique, souffleur thermique, jardinières	
Tables salle communale, table pique-nique, rayonnages	
Camping : Réfrigérateur/congélateur, machine à laver, terminal de Paiement électronique	
 <u>Installation WIFI camping</u>	 6 344.58 €
<u>Agrandissement columbarium cimetièr</u>	1 752.00 €
Création du jardin des souvenirs	
 <u>Dénomination des rues et numérotation des maisons</u>	 2 021.28 €
 <u>Electrification EnR cabane de Bouzieste</u>	 50 524.00 €
Subvention Syndicat Energie	42 909.96 €
Emprunt	6 364.04 €
 <u>Eclairage public Lanep</u>	 26 585.52 €
Subventions	19 130.22 €
Emprunt contracté auprès du Syndicat d'Energie	7 455.30 €
 <u>Elagage des platanes au parc de l'ancien camping</u>	 2 968.00 €
 <u>Travaux pastoraux</u>	 13 068.36 €
1 ^{ère} tranche reconquête pastorale Arbaze, plan travail inox et plonge cabane de Lagnères, matériel cloison cabane Arbaze	
Subvention reconquête pastorale Arbaze en attente	5 313.00 €
 <u>Extension assainissement quartier Soumieys</u>	 10 253.40 €
 <u>Diagnostic eau potable et vérification génie civil du réservoir de BAGES</u>	 39 718.80 €
Subventions Conseil départemental - Agence Eau Adour Garonne	24 969.70 €
 Total travaux TTC	 215 276.50 €
Total subventions	106 910.23 €
Total emprunts	13 819.34 €

Prévision et estimatif des travaux pour 2018

	Montant estimatifs
- Création d'un bloc WC publics	22 500.00 € HT
- Réfection toiture bâtiment place de l'église	160 000.00 € HT
- Goudronnage au-dessus de Bagès plus location mini pelle	17 000.00 € HT
- Etude mise aux normes de la cabane d'Arbaze (Ferrer)	5 000.00 € HT
- Travaux pastoraux (2 ^{ème} tranche reconquête pastorale Arbaze, pose de clôture électrique)	6 000.00 € HT
- Eau potable (mise en place compteurs abonnés, compteur général camping, réhabilitation bassin de BAGES)	5 000.00 € HT
- Pose d'une barrière levante électrique au camping	4 900.00 € HT
- Panneau accueil village	2 150.00 € HT
<p>Nous remercions les sociétés LAHOURATATE et Moulin de Listo (Morello et Lacoste) d'avoir participé au financement à hauteur respective de 400.00 euros</p>	
- Dénomination des rues et numérotation des maisons	5 000.00 € HT
- Aménagement du cimetière (reprise des tombes abandonnées)	5 000.00 € HT
- Plafond anti-feu pour le préau de l'école Calandreta	8 000.00 € HT
Total travaux HT	240 550.00 €
TVA	48 110.00 €
TTC	288 660.00 €

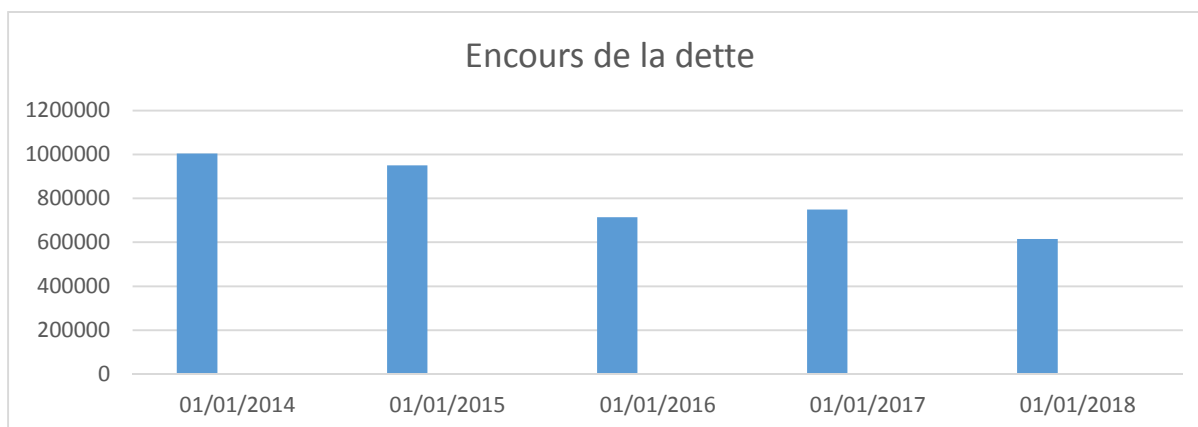
Point financier

Stock de la dette au 1er janvier 2018

615 188.04 €

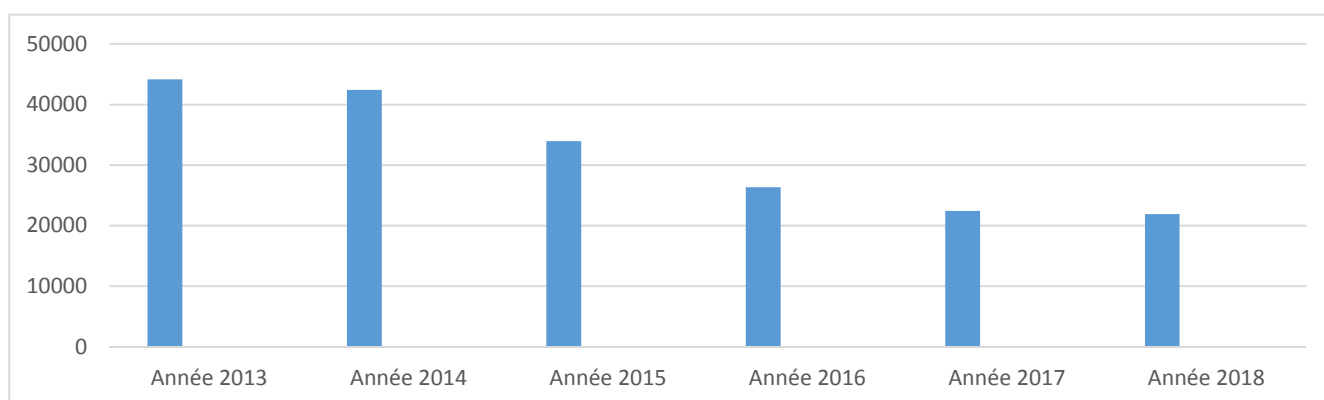
Annuité emprunts 2018

66 435.03 €



Fin avril 2018, la commune a remboursé par anticipation l'intégralité du prêt de la mise aux normes de la cabane de BOUZIESTE (prêt d'un montant de 60 000 euros).

Dotation de fonctionnement versée par l'Etat



Principales recettes de la commune

- Taxes Habitation, Foncier bâti et non bâti 61 173.00 €
- Commission Syndicale Haut Ossau (revenus du Pont Long) 53 418.00 €
- Baccades 42 500.00 €
Montagne de Larue louée en 2018 à Madame Poulou Sandrine pour un montant 10 000.00 €
- Micro-centrales 34 500.00 €
- Relais TDF du Col d'Aubisque 5 500.00 €

Subventions versées par la commune aux associations

A.C.C.A. de BEOST	400.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	306.00 €
Ass Calandreta Aussalesa	4 824.00 €
Ass gymnique de Laruns	50.00 €
Ass Maintien Personnes Agées à Domicile	60.00 €
Ass pêche de Laruns	77.00 €
Ass Pierrine Gaston Sacaze	400.00 €
Ass Pôle des métiers de la montagne	400.00 €
Club Alpin Français	50.00 €
Ass Immortelle d'Ossau	305.00 €
Collège les Cinq Monts Foyer les Isards	100.00 €
Association Producteurs Fermiers	351.00 €
Comité des fêtes de Béost	1 830.00 €
Fnaca	100.00 €
Olympique Ossalois	458.00 €
Ski Club Artouste	100.00 €
Association des Anciens Combattants	50.00 €
Union des Producteurs Fermiers UPF	100.00 €
Ossau Handball Club	200.00 €
Collège de Laruns – Voyage valorisation patrimoine	375.00 €
Banque alimentaire/Secours Populaire	400.00 €

Le conseil municipal a décidé de contribuer davantage à la solidarité envers les plus démunis, nous ne pouvons que constater avec regret les signes alarmants de l'appauvrissement des habitants de la Vallée d'Ossau.

Personnel communal

Liste du personnel :

- Martine TULLE, adjoint technique 2^{ème} classe, 4 heures 30 par semaine, entretien mairie et salle communale
- Isabelle CASADEBAIG, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 21 heures 30 par semaine
- Roger CRASPAIL, adjoint technique principal de 2^{ème} classe polyvalent, temps complet
- Fabien LOYOLA, adjoint technique polyvalent de 2^{ème} classe affecté également au camping en remplacement de Romain SOUVERBIE, temps complet
- Romain SOUVERBIE, adjoint technique polyvalent de 2^{ème} classe régisseur titulaire du camping municipal, temps complet

Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Conformément à l'application de la Loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), à compter du 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences sont exercées de plein droit par les communautés de communes.

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace** (élaboration, approbation, suivi modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT))
- **Développement économique et touristique** (actions de développement économique, création aménagement et gestion des zones d'activité, politique locale du commerce, promotion tourisme dont la création d'office de tourisme, mise en œuvre d'actions d'organisation générale de l'animation touristique, mise en œuvre et gestion des projets touristiques liés au pôle pyrénéen, assistance technique aux projets de développement touristique, aménagement et gestion du Lac de Castet, aménagement et entretien du plan de randonnées et enfin étude et conduite de projets d'équipements touristiques nouveaux d'intérêt communautaire).
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets**

Compétences optionnelles

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Action sociale** (gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées, gestion du service de portage de repas, formation des aides ménagères, gestion transport à la demande, création et gestion de structures multi-accueil, gestion de l'accueil de loisirs extrascolaires, gestion des activités périscolaires)

Compétences facultatives

- **Service public d'assainissement non collectif**
- **Action culturelle** (lecture publique en Vallée d'Ossau, mise en œuvre et gestion du label Pays d'Art et d'Histoire, enseignement artistique à vocation intercommunale, animation culturelle et organisation de manifestations)
- **Etudes d'intérêt communautaire**

- **Prestation de services** (Application du droit des sols - Instruction des dossiers d'urbanisme)
- **Télévision et TIC** (gestion patrimoniale de trois réémetteurs, mise en œuvre et gestion des infrastructures et projets de développement liés aux technologies de l'information, établissement et exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques)

Le terrain retenu par la commission d'appel d'offres pour la construction de l'Etablissement pour personnes âgées dépendantes (EPHAD) de la Vallée d'Ossau est situé sur le territoire de la commune de LOUVIE-JUZON.

Il apparait maintenant urgent de travailler sur le devenir de la maison de retraite Estibère située à LARUNS.

Informations diverses

Dans le cadre de l'instruction du dossier de la PAC (Politique Agricole Commune) et afin d'obtenir le maintien du nombre d'hectares primés (densité herbagère sur les pâturages communaux) le Maire et le premier adjoint ont accompagné pendant deux jours sur l'ensemble des estives communales le contrôleur de l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

Inscription de la commune au guide vert Michelin

La commune de BEOST a obtenu une distinction dans le guide vert Michelin grâce à la qualité des linteaux des portes et au travail effectué par Monsieur Jean Pierre DUGENE.

Divagation des chiens

La divagation des chiens est interdite sur la commune de BEOST. Il est intolérable que les habitants et les touristes aient à subir le désagrément des déjections canines sur la voie publique et aire de jeux des enfants. Dont acte.

Elagage au droit des voies communales

Il est rappelé qu'il appartient à chaque propriétaire ou locataire de procéder à un élagage périodique de la végétation située en limite de la propriété communale. Cette végétation ne doit en aucun cas déborder ou surplomber le domaine public.

Dépôts sauvages

Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages près des containers. Au-delà du peu de civisme des auteurs, nous rappelons que les employés communaux et intercommunaux, ne sont pas tenus de les enlever. Vu le coût engendré par ces désordres, la commune se réserve le droit de déposer plainte.

Affouage

Le plan d'aménagement forestier adopté par la commune ne permet pas la délivrance de lots de bois de chauffage à un prix raisonnable.

Urbanisme

Nous tenons à vous informer que toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour avoir le droit d'engager les travaux (ravalement des façades, rénovation de la toiture, remplacement de menuiseries, peintures,...). Ces demandes d'urbanisme sont à déposer à la mairie de BEOST qui les transmettra à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour instruction, ainsi qu'à l'Architecte des Bâtiments de France pour les bâtiments situés à l'intérieur du périmètre de protection d'un monument historique.

Population au 1^{er} janvier 2018 : 223 habitants

Nombre enfants école Calandreta : 33 enfants

L'école et l'auberge chez Trey sont des lieux d'animations importants pour notre commune. Par leur fréquentation, ces dernières contribuent largement à la vie de BEOST.

Nombre d'enfants bénéficiant du cadeau de Noël et des œufs de Pâques : 28 enfants

Nombre de seniors bénéficiant du colis de fin d'année ou du repas : 68 personnes

Tournée ordures ménagères : le vendredi

Tournée tri-sélectif : le jeudi des semaines impaires

Horaires ouverture secrétariat de la mairie

Mardi	9 heures à 12 heures
Jeudi	9 heures à 12 heures
Vendredi	10 heures à 12 heures

Contact : Madame Marie Claude HELIP, maire 06.84.30.25.92

Contact : Mairie 05.59.05.31.93

commune-de-beost@wanadoo.fr

Site internet communal : www.mairie-beost.fr